N° 7273 — 8e Année — CINQ CENTIMES — Lundi 6 Janvier 1896

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

REDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, 20 bis, rue des Lignes, 20 bis
(Place Notre-Dame)
TOURCOING, rue VERTE, 36

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs
L'abonnement continue sauf avis contraire.

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. 00 —
Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

LES GRÈVES

D'HALLUIN

Les lecteurs de l'(*Avenir* ou du *Progrès*) se rappellent l'article que j'ai consacré, il y a trois semaines, aux grèves d'Halluin. Il m'avait semblé que le député de la circonscription dont fait partie cette commune, ne pouvait pas, malgré le soin jaloux avec lequel les prétendus défenseurs des ouvriers le tenaient à l'écart de ce grave conflit, se croiser les bras et rester indifférent aux misères qui s'amoncelaient là-bas. La connaissance que j'avais de la situation industrielle de cette région et la concordance des récits faits par des journaux d'opinions différentes, me permettaient, même en l'absence de renseignements particuliers, de porter un jugement sur le litige qui mettait aux prises les patrons et les ouvriers.

Aucune intervérégnosée de réclame électorale ne me hantait : j'obéissais à des mobiles supérieurs, n'ayant qu'un souci à faire entendre : la voix de la raison et de l'humanité.

Il était raisonnable de chercher à prémunir l'industrie d'Halluin contre les conséquences ruineuses que devait avoir pour elle la prolongation de ces grèves, il était humain de chercher à préserver les travailleurs des misères qu'un pareil chômage leur réservait, surtout à ce moment de l'année où il faut compter avec les rigueurs de l'hiver.

J'appelais de mes vœux, je préconisais une paix honorable pour tous, basée sur l'accord des exigences légitimes des ouvriers avec les nécessités présentes de l'industrie; j'exprimai l'opinion de tous les citoyens éclairés, les sentiments de tous les hommes de cœur et ne pouvais croire que les intéressés affecteraient de rester sourds à mes conseils. Je constatais avec douleur que la passion l'a emporté sur l'intérêt bien entendu de tous.

Après comme avant l'apparition de cet article, on m'a tenu systématiquement à l'écart et je n'aurais aucun motif d'intervenir à nouveau, si mon attitude n'avait été discutée tout dernièrement et n'avait fait l'objet de critiques peu fondées en malveillances. Il me sera facile de justifier ces deux qualificatifs qui visent, le premier, un article paru dans un journal socialiste du Nord à la date du 1er janvier, le second, une salade indigeste de tirades boursouflées portant la signature d'un naturaliste d'hier qui ferait mieux de continuer son métier de peintre en bâtiments que de barbouiller du papier d'une manière aussi inepte.

C'est le 18 décembre que paraissait ce premier article qui, à en juger par de nombreuses marques d'approbation, répondait aux sentiments de l'opinion publique. Il était reproduit en partie le lendemain par le *Journal de Roubaix*. C'est 13 jours après, le 1er janvier 1896, que le journal socialiste y faisait allusion pour la première fois.

Comment faut-il interpréter ce silence prolongé et qu'il faut rapprocher de l'usage qu'on devait faire par la suite de la publication de cet article? Je ne conçois qu'une explication plausible et la voici : Le mot d'ordre était de faire la conspiration du silence autour de la petite démonstration du député de la circonscription. La cause des ouvriers était généralement sympathique et on pouvait espérer qu'ils obtiendraient tout au moins certaines satisfactions. Il convenait donc d'ignorer l'intervention de M. Dron et de ne pas lui laisser même l'apparence d'avoir contribué à l'heureux dénouement qu'on espérait en ce moment. Sinon, quels eussent été les profits de cette grève pour la propagande socialiste?

Mais, 13 jours après, quand la cause des grévistes paraît compromise, quand on touche à la période violente et oppressive qui clôture trop souvent les conflits du travail, quand un rapprochement est devenu fort difficile, patrons et ouvriers s'étant butés et ne voulant plus démordre de leurs prétentions respectives, quand, au lieu de paix et d'accord, le mode de terminaison le plus probable est la soumission pure et simple d'une des parties, la soumission humiliante avec son cortège de rancunes et de haines, oh! alors, on connaît l'article du député et on le lui fait voir. C'est encore un compagnon de lutte de vieux temps, M. Ed. Delesalle, qui se charge d'éclairer la lanterne.

Avec un contradicteur comme lui, la conversation ne peut manquer d'être profitable, alons y.

Nous sommes d'accord sur les premières l'estime comme lui,— c'est ce que j'avais voulu établir dans mon premier article — que les patrons ont eu tort de refuser l'arbitrage, que le taux des salaires doit être relevé à Halluin et c'est à juste titre que l'opinion publique a été sympathique aux ouvriers grévistes.

Eh bien alors, se demande M. Delesalle, que va faire pour ces malheureux la République dont nous jouissons? On prévoit la réponse qu'il fait à cet interrogation, mais auparavant il nous sert la théorie du socialiste en campagne dans les grèves et elle est à retenir : « Dans la plupart des » mouvements grévistes, les ouvriers, fatigués de lutter sans appui ni soutien, font » appel, au bout de quelques semaines, à » leurs défenseurs naturels, aux élus et » aux organisations socialistes. Et ceux-ci, » qui n'ont ni désiré, ni encouragé la grève » répondent à cet appel parce que c'est » leur devoir et parce qu'ils trouvent dans » ces milieux remués par la révolte, un » merveilleux terrain pour l'ensemence- » ment des idées de justice et d'émanci- » pation sociale. »

Pour un accès de sincérité, c'en est un et en se relisant à tête reposée, M. Delesalle regrettera l'aveu de la fin. Ah! oui, c'est bien le malheur des ouvriers, de se laisser guider par ceux qui ne visent dans les conflits du travail que matière à propagande socialiste.

Certes, je le reconnais, aucun milieu n'est plus favorable que le théâtre d'une grève pour la génération d'un système en *isme* quelconque, qui s'appelle *collectivisme* aujourd'hui, qui s'appelait *boulangisme* hier et qui n'est en définitive qu'un groupement de malcontents.

Mais est-ce faire une bonne action, est-ce vouloir le bien des ouvriers que de faire de cet instrument de lutte, mais aussi de misères, la grève, l'école de dressage du socialisme?

Vous répondrez que ce ne sont pas les socialistes qui font les grèves.

Qu'importe, s'ils les exploitent et les font durer, précisément à cause de leur exclusivisme et du but de propagande qu'ils poursuivent! La responsabilité est presque la même.

Eh bien, ce rôle là me paraît odieux et je ne suis pas de ceux qui sauraient se résigner à le jouer; jamais je ne saurais consentir à profiter d'une grève pour ensemencer des idées politiques dans des cœurs égarés par les inquiétudes de la faim, quand ils ne sont pas grisés par les excès qu'excusent la colère et la misère.

M. Delesalle trouve aussi que les élus socialistes et les organisations socialistes sont les défenseurs naturels des ouvriers. Je ne partage pas son avis et je trouve au contraire que si les revendications des ouvriers ont tant de peine à aboutir, cela tient à l'intrusion partout, toujours et partout même de cette maudite politique là où elle n'a que faire.

Les ouvriers ont à leur service deux grandes forces : le droit de grève et le droit d'association professionnelle.

Pour le premier, personne ne songe à en contester l'usage : le travailleur qui lutte pour le pain de sa famille, pour la défense de ses droits, est digne de toutes les sympathies.

Mais ce droit de grève est trop souvent illusoire parce qu'il n'est pas soutenu, renforcé par la puissance de l'association professionnelle. Or, le grand ennemi des syndicats, c'est la politique.

Il est possible à tous les ouvriers de s'associer pour défendre leurs droits et leurs intérêts communs, d'amasser leurs gros sous pour lutter contre l'exploitation patronale le jour où celle-ci se montrerait oppressive ou rapace, particulièrement égoïste en un mot. Mais quand, sans tenir compte des conditions de milieu, des différences d'éducation, des oppositions de croyances, on veut obliger tous les ouvriers à affirmer des convictions politiques ou religieuses identiques, quand on veut faire servir la caisse d'épargne constituée en vue des luttes professionnelles, à la propagande de certaines doctrines, comme s'il était interdit d'être ouvrier sans faire une profession de foi socialiste, alors on tue l'idée syndicale, on tarit le recrutement des syndicats et on les réduit à l'impuissance.

Ah, je le dis bien haut, je suis un partisan convaincu, chaleureux des syndicats ouvriers, des associations professionnelles; mais ils ne m'intéressent pas quand ils ne sont plus que des groupements de politiciens, ce que M. Delesalle appelle des organisations socialistes, et je souhaite que le bon sens des ouvriers syndiqués les garde de la politique.

Mais revenons aux grèves d'Halluin. On trouve que les ouvriers qui luttaient pour l'élévation de leur salaire n'ont pas rencontré beaucoup d'appui parmi les élus. Il est vrai que les élus socialistes ne se sont pas mobilisés, bien que leur parti ait notoirement accaparé la direction de ces grèves.

Quant aux autres, aux élus non socialistes, on a, de parti pris, par tactique, répudié leur concours. Ces autres sont le député de la circonscription, le conseiller général et le conseiller d'arrondissement du canton.

Je ne suis pas autorisé à parler au nom des deux conseillers du canton; mais en ce qui me concerne, n'ai-je pas fait un grand pas vers les grévistes, n'ai-je pas nettement pris position, quand, il y a trois semaines, j'ai exprimé publiquement mon opinion sur la situation à Halluin? L'invite était assez formelle et les ouvriers ne pouvaient pas douter de mes sentiments de sympathie à leur égard.

J'avais eu la naïveté de croire qu'ils seraient l'occasion avec empressement, aucun concours, si modeste qu'il soit, ne devant être dédaigné en semblable circonstance, et j'étais décidé à me rendre à leur premier appel. J'y serais venu avec l'idée d'écarter toute préoccupation politique, j'aurais demandé une entrevue aux autres élus, MM. Barrois, conseiller général, et Sion, conseiller d'arrondissement. Puis, après avoir fait une enquête sérieuse et impartiale, après avoir demandé et obtenu l'intervention du représentant de l'autorité gouvernementale qui est été sans doute M. le préfet Vel-Durand lui-même, nous aurions cherché à entrer en pourparlers avec les patrons et les ouvriers, à les mettre en rapports les uns avec les autres en notre présence, et le résultat probable eut été l'accord, moyennant certaines concessions immédiates faites par les patrons, et, pour le surplus, moyennant des engagements qui auraient été pris pour une échéance à déterminer.

Telle est la paix honorable pour tous, que nous aurions tâché de conclure.

Il est bien tard pour faire cette tentative, aujourd'hui que les esprits sont aigris, que chaque partie s'est pour ainsi dire butée, et cependant, malgré que les chances de réussite soient bien diminuées, je ne refuserais pas encore d'intervenir dans ces conditions, si cela m'était demandé. J'ajoute que je ne doute pas de l'acquiescement de ceux qui auraient, comme moi-même, le devoir d'intervenir.

Certes, cette manière de faire n'a pas le pouvoir magique du moyen préconisé par M. Delesalle, l'arbitrage obligatoire.

Je crois cependant qu'elle rend davantage, comme effet utile, et mon contradicteur peut croire que j'ai des éléments d'appréciation, que je suis plus qu'un apprenti en cette matière et que, dans maintes grèves à Tourcoing, les ouvriers n'ont eu qu'à se louer du concours que je leur ai donné.

Non, ce n'est pas avec des mots avec des formules qu'on résout les conflits sociaux : l'arbitrage obligatoire n'est pour le moment qu'une formule à effet que je n'ai pas le temps de discuter aujourd'hui et dont un homme qui ne sera pas suspect d'opportunisme par M. Delesalle, M. René Goblet a fait bonne justice.

Les mots ne sont pas de terre et ils ne sont plus terre à terre que celles de mon contradicteur, elles ont l'avantage d'être plus pratiques, plus efficaces, plus humaines, ce qui est une raison pour que je m'y attache résolument.

De leur côté, les ouvriers finiront bien par voir clair et par discerner lesquels sont leurs plus utiles défenseurs, leurs meilleurs amis, de ceux qui leur promettent des choses irréalisables et qui, au lieu de soigneusement leurs misères pour ensemencer la graine socialiste, ou de ceux qui, par une étude approfondie des questions sociales et par un dévouement incessant, s'efforcent d'adoucir leurs souffrances et d'améliorer leur situation.

Je ne veux pas étendre cet article déjà long en répondant aux attaques grotesques que le même journal socialiste m'a décochées le 2 janvier par la plume d'un Français d'occasion qui n'a pas l'air d'être devenu un Français de cœur. Ma seule vengeance sera de citer les deux phrases de la fin :

« Et monsieur Dron aurait encore l'audace d'élever la voix pour défendre les » institutions qui défendent de pareilles » injustices!

« Allons donc! il est grand temps que » le prolétariat organisé balaye de son » souffle puissant ces tartufes de la politique qui, sacrifiant tout à leur haine de » classe, veulent étouffer jusqu'à la voix » de la liberté et de la justice dans la poitrine des opprimés! »

Ouf! en voulez-vous des z'homards?

En France, citoyen internationaliste, on se gausse d'un pareil *pathos* et, comme on aime beaucoup les chansons, on pourrait vous chanter sur notre vieil air national :

Le ridicule, pour faire le tour du monde,
N'a pas besoin de passer par chez nous.

Gustave DRON,
Député du Nord.

Nos Dépêches

Conseil des Ministres

Paris, 4 janvier. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

MM. Doumer et Guyot-Dessaigne, absents de Paris, n'assistaient pas à la délibération.

A Madagascar

M. Gavaignac a donné communication des nouvelles qui lui sont parvenues par le dernier courrier de Madagascar, datées du commencement de décembre et arrivées hier.

Ces nouvelles portent principalement sur les opérations effectuées par le commandant Gannevel, à la tête de trois compagnies, à l'ouest de Tananarive. Le commandant a réprimé vigoureusement un mouvement de rébellion, qui avait entraîné quelques milliers de fétichistes fanatisés et armés de couteaux, de bâtons et de frondes. La situation générale continue à être satisfaisante.

Marine

M. Lockroy a fait savoir qué le contre-amiral Bienaimé, arrivé aux termes de son commandement, est autorisé à rentrer en France.

La division navale de l'Océan Indien sera placée dorénavant, comme autrefois, sous les ordres d'un capitaine de vaisseau.

Le Mérite Agricole

Le Conseil a approuvé un arrêté du ministre de l'agriculture, portant que, conformément aux mesures prises par le ministre de l'instruction publique, en ce qui concerne les palmes académiques, la promotion du Mérite agricole, faite annuellement en janvier, sera limitée aux agriculteurs. Par contre, la promotion du 14 juillet sera uniquement consacrée aux fonctionnaires des diverses administrations.

Le bœuf grasé à Paris

Le Conseil a été saisi d'une pétition du Syndicat de la boucherie, demandant une subvention pour l'organisation d'une cavalcade du bœuf gras. Les ministres du commerce et de l'agriculture vont se mettre d'accord sur le montant de la subvention qui sera accordée.

Le ministre des finances

DANS LE MIDI

Marseille, 4 janvier. — Le ministre des finances, accompagné de MM. Deffès, préfet des Bouches-du-Rhône, Ch. Dupuy, Dupuy-Dutemps et Fernand Faure et Martinet, est arrivé à Aix à 3 heures.

Il a été reçu sur le quai de la gare par MM. Leydet, député, le sous-préfet et le maire d'Aix et tout le Conseil municipal.

Etaient également présents sur le quai de la gare : MM. Bérenger, Forsend Fabre, Dubois, conseillers généraux, Edmond Leydet, conseiller d'arrondissement, le directeur de la manufacture nationale.

Le ministre descend du train aux accents de la *Marseillaise* jouée par les musiques de la ville. Le maire souhaite la bienvenue au ministre qui représente les idées républicaines de la ville d'Aix.

Le cortège se rend à la manufacture d'allumettes, traversant les principales rues de la ville où se pressait toute la population qui accueillait et témoignait ses chaudes sympathies au représentant du gouvernement.

Les honneurs de la manufacture ont été faits par le directeur M. Weill.

Le ministre a visité minutieusement tous les services et manifesté sa satisfaction pour la bonne tenue des ateliers, et l'activité de tous les travailleurs de l'usine.

Après la visite, un vin d'honneur a été offert au ministre dans le réfectoire des ouvriers.

Une jeune ouvrière a offert au ministre pour Mme Doumer un magnifique bouquet.

Le vin d'honneur s'est terminé par un toast du maire qui a bu au Président de la République, au Ministre des finances, au cabinet Bourgeois et à la République.

Le ministre est reparti pour Marseille à 5 heures, où il est arrivé à 6 heures.

A 7 heures, le ministre a reçu à la préfecture les délégués des syndicats et sociétés coopératives de Marseille.

A 8 heures, un grand dîner a eu lieu à la préfecture, auquel assistaient le maire de Marseille, le président du conseil général, le président de la chambre de Commerce, etc.

La santé de M. Challemel-Lacour

Paris, 4 janvier. — Les nouvelles de la santé de M. Challemel-Lacour sont très mauvaises.

La présidence du Sénat

Paris, 4 janvier. — D'après une indication qui nous parvient de très bonne source, M. Waldeck-Rousseau aurait déclaré à ses amis qu'il n'avait plus l'intention de poser sa candidature à la présidence du Sénat.

Le sénateur de la Loire désirerait, en effet, ne pas abandonner sa profession d'avocat, le bâtonnat auquel il s'adjoint, avec les titres, paraissant lui être réservé pour la prochaine année judiciaire.

Le programme de M. Bourgeois

Paris, 4 janvier. — M. Léon Bourgeois, président du conseil, et M. Paul Doumer, ministre des finances se rendront à Lyon, le 12 janvier prochain. A ce sujet, un banquet leur sera offert aux deux ministres. C'est à ce banquet que le président du conseil prononcera un grand discours dans lequel il fera un examen de la situation politique.

D'après ce que l'on raconte, M. Léon Bourgeois tracera dans ce discours le programme parlementaire que le gouvernement désire faire aboutir au cours de la session législative qui va s'ouvrir le 14 janvier. M. Léon Bourgeois donnera en outre une sorte de résumé du projet de budget que le ministre des finances prépare pour 1897.

Départ du préfet Doux

Albi, 4 janvier. — M. Doux, ancien préfet du Tarn, a quitté définitivement Albi pour la préfecture de la Corrèze.

Sur le quai de la gare, en dehors de tous les chefs d'administration et des amis du préfet, à côté de nombreuses dames qui étaient venues salue Mme Doux, deux délégations, l'une du Cercle républicain progressiste de Carmaux, l'autre des verriers de l'usine Sainte-Clotilde, ont dit au nouveau préfet de la Corrèze les regrets qu'il laissait après lui.

Voici d'ailleurs l'adresse votée à l'unanimité par le cercle républicain de Carmaux et qui a été remise à M. Doux, très touché par cette manifestation de sympathie :

« Le cercle républicain progressiste de Carmaux regrette le départ de M. le préfet Doux et lui adresse ses félicitations pour avoir maintenu l'ordre dans la rue pendant la dernière grève, fait respecter à ce moment la liberté du travail et pratiqué de tout temps une politique fermement républicaine. »

Cet ordre du jour était signé du président du cercle, M. Héral, maire de Blaye, ancien député républicain élu en 1885.

Visite ministérielle imprévue

Paris, 4 janvier. — M. Edouard Lockroy est allé aujourd'hui visiter à l'improviste le magasin central de la marine.

Le ministre était accompagné de M. le commandant Savin, chef de cabinet militaire et de M. Ignacz, chef du cabinet civil. Le ministre a examiné en détail les différents services et s'est rendu compte de l'état des approvisionnements.

Dépôt du drapeau du 200e aux Invalides

Paris, 4 janvier. — Ce matin, le drapeau du 200e de ligne, retour de Madagascar, a été remis solennellement aux Invalides où il restera déposé au ministère de la guerre. Une compagnie d'infanterie est allée le prendre et l'escorter en marin musique en tête.

Le drapeau est remis par le colonel Bizot au capitaine Blavier qui le portait pendant la campagne.

La foule acclame les troupes et les survivants de Madagascar aux cris de : Vive l'armée! Vive le 200e! Les tambours battent, les clairons sonnent au drapeau.

En avant, le 200e ou plutôt ses représentants, font leur dernière étape vers les Invalides. Sur tout le parcours les ovations se succèdent.

A L'HOTEL DES INVALIDES

Dès dix heures, sous un clair soleil, le quartier des Invalides prenait un air de fête. Toutes les avenues retentissaient des fanfares, des sonneries, des roulements de tambours. Les divers détachements des régiments d'infanterie de la garnison de Paris convoqués pour la cérémonie se plaçaient au fur et à mesure de leur arrivée dans les allées du jardin, vis-à-vis de l'esplanade.

Seuls, les détachements constituant la garde présidentiale dans les Invalides et guidés par un chef d'escadron de cuirassiers, venaient prendre la place qui leur était assignée à gauche de la cour.

Sous la galerie de gauche, un détachement d'invalides armés de la lance, portant le légionnaire *Briquet* suspendu au baudrier de buffle blanc, formait comme un drapeau blanc et rouge de Ranavale. Il manque de coquetterie le pavillon de la reine des Hovas! une hampe de bois d'acajou terminée par une sorte de pomme de pin et une liane de Madagascar tenant l'étoffe; au milieu, une couronne d'étoffe rouge grossièrement découpée et les deux lettres.

Sur la poitrine du vétéran qui le porte brillent toutes les décorations conquises au souvenir des guerres des trente dernières années, y compris la Légion d'honneur et la médaille militaire.

A onze heures moins un quart, les petits tambours des invalides, la clique des anciens, quatre enfants d'une douzaine d'années portant l'uniforme des anciens tambours de la garde nationale et commandée par un vieux caporal, la poitrine couverte de médailles, battent un énergique roulement. Ils salucat le général Arnoux qui fait son entrée dans la cour d'honneur.

Les troupes portent les armes, les invalides lèvent leurs lances, le général marche péniblement : il a reçu dix-sept blessures, dont plusieurs à la bataille de Gravelotte. Il passe rapidement en revue ses invalides, puis se plaçant face aux vieux braves, il donne l'ordre à l'un d'eux de sortir des rangs.

C'est un caporal à la jambe de bois, déjà décoré de la médaille militaire et de plusieurs médailles commémoratives, auquel va être remise la croix de la légion d'honneur. Il est ému presque le général lui donne la formule traditionnelle et l'arme chevalier, tandis que les tambours ouvrent et ferment le ban.

L'ARRIVÉE DU DRAPEAU

Des fanfares éclatant au loin, annoncant l'arrivée de la délégation du 200e et du drapeau. Un mouvement se produit parmi la foule qui borde les fossés et couvre l'Esplanade.

Une escorte de cavalerie pénètre dans la cour avec le commandant de la place de Paris, le général Saint-Germain.

Les tambours battent, les clairons sonnent aux champs, une compagnie d'infanterie, mené que en tête, drapeau déployé, la compagnie du 74e d'infanterie, celle qui accompagna au mois de mars dernier jusqu'à la gare de Lyon le détachement formé par la garnison de Paris au 200e de ligne, pénètre jusqu'au fond de la cour et prend position en bataille sur la droite.

Le drapeau du 200e et son escorte sont arrêtés dans le couloir d'Austerlitz. Les nombreux soldats parisiens rapatriés, ayant appartenu au 200e, hâves, amaigris, anémiés par la fièvre, sont venus serrer la main à leurs officiers. Tous reprendront bientôt l'énergie, à la bienveillance, aux grandes qualités militaires de leur chef, le colonel Bizot.

LA REMISE DU DRAPEAU

Onze heures sonnent. Les troupes présentent les armes. Le général Saint-Germain, à cheval, s'est placé au milieu de la cour, ayant près de lui le général Arnoux. Le drapeau du 200e fait son entrée, salué, porté par le capitaine Blavier, précédé par le colonel Bizot et escorté par huit officiers du régiment et quatre sous-officiers en congé de passage à Paris, étant venus se joindre à la délégation.

Les officiers qui la composent ont revêtu l'uniforme qu'ils portaient à Madagascar, vareuse gros-bleu, pantalon de même couleur avec liséré rouge, bonnet de police à galons d'or indiquant le grade. Plusieurs des membres de cette délégation sont déjà décorés des médailles coloniales du Tonkin, de Madagascar, du Dahomey, martial et résolu, l'air de soldats ayant vu le danger de près.

Le colonel Bizot, droit, physionomie franche et énergique, longue barbe grisonnante encadrant un visage coloré, bronzé par le soleil de Madagascar, donne bien l'impression d'un vrai chef, assez vaillant qu'aimé de sollicitude pour ses soldats. Il s'avance au pas d'arme et s'arrête à quelques pas du général commandant la place de Paris; près de celui-ci, un étendard malgache, pris à Ambohamarina, est au milieu d'un piquet d'invalides.

Le capitaine Blavier présente le drapeau qu'il a porté jusqu'à Tananarive. Le général de Saint-Germain lève son épée. Tambours et clairons battent et sonnent au drapeau. Tout le monde se découvre. Le drapeau, 6 200e, précédé du colonel Bizot, encadré des officiers et sous-officiers du régiment, rentrés en France, passe devant le front des délégations et vient s'arrêter à dix mètres du général de Saint-Germain autour duquel ont pris place les officiers représentant le Président de la République, le général Jeannerod, chef de cabinet du ministre de la guerre, son officier d'ordonnance, le commandant Pauffin de Saint-Morel, représentant le général de Boisdeffre et un grand nombre d'officiers de toutes armes.

La liste des 104

Paris, 7 janvier. — M. Espinas, juge d'instruction, vient de décréter d'arrêt des poursuites judiciaires contre MM. Bonnefoy, de Colleville, Hossuet et Vifrac-Desroziers, pour « diffamation par voie de la presse ».

Le juge d'instruction a entendu ce matin les personnes dont le nom a figuré sur la liste des 104 et qui ont porté plainte. Il a déjà reçu cette après-midi le témoignage de MM. Jullien et Crémieux, députés.

Paris, 4 janvier. — Le signalement de M. Vifrac-Desroziers a été lancé dans toutes les gares frontières, avec ordre d'arrestation immédiate.

LE NOUVEAU ROMAN DE ZOLA

et les cléricaux

Paris, 4 janvier. — D'après l'*Univers*, M. Bouyer d'Agen se disposerait à faire prochainement un ouvrage intitulé la *Jeunesse de Léon XIII*, destiné à réfuter les allusions dirigées contre la société romaine par M. Emile Zola, dans son roman en cours de publication.

Interrogé par un rédacteur de l'*Agence nationale* sur ce qu'il pensait de cette critique prochaine, l'auteur de *Rome* lui a répondu : « Je pense qu'il est bien difficile de réfuter un ouvrage que l'on ne connaît pas.

Rome est en cours de publication. Cent trente feuilletons seront parus à ce moment à quinze jours qui paru. Je n'ai d'ailleurs communiqué mon manuscrit à personne. Comment peut-on prétendre de ce que je vais dire? Je prétends que je ferai des allusions à la société romaine? Dites bien, a ajouté l'auteur de *Rome*, que je m'attendais et que je m'attends encore à des attaques diverses; et que certaines manières de critiques complètent évidemment pour le jour où un peu de réclame et l'on cherche cette réclame dans le sillage de *Rome*.

L'escadre de la Méditerranée

Toulon, 4 janvier. — L'escadre active de la Méditerranée occidentale est de retour de croisière à Toulon le 11 janvier pour entreprendre pendant un mois des évolutions de la nouvelle tactique inauguée par le vice-amiral Gervais.

Tous les bâtiments comprenant cette force navale ont complété leurs vivres de rechange et munitions de guerre à trois mois.

ŒUVRES DE BIENFAISANCE

Paris, 4 janvier. — Dans la séance qu'il a tenue aujourd'hui sous la présidence de M. Fernand Xau, le comité des Œuvres de bienfaisance de la presse parisienne au profit des soldats rapatriés de Madagascar, a décidé d'effectuer un nouveau versement de 10,000 fr. à chacune des œuvres suivantes: La société de secours aux blessés militaires; association de Dames françaises; Union des Femmes de France; Société de secours aux militaires coloniaux.

Ces 40,000 francs portent ainsi à 253,500 fr. le total des sommes jusqu'ici distribuées par le comité. Au début de la séance, le président a donné connaissance de la lettre par laquelle M. le président du Conseil municipal a remercié le comité du don de 40,000 francs fait aux œuvres de Paris sur le produit de la représentation de gala à l'Opéra.

Le comité a exprimé ses plus vifs remerciements à M. Bouvart, inspecteur des services d'architecture de la ville de Paris, pour le concours aimable et précieux qu'il a bien voulu prêter à l'organisation des fêtes si réussies qui ont permis de secourir tant de malheureux soldats.

L'affaire Lebaudy

Paris, 4 janvier. — M. Bernard, commissaire aux délégations judiciaires, a interrogé cet après-midi M. Lalou, directeur de la *France* au sujet de la campagne de chantage, menée contre le ministre de la guerre relativement à l'affaire Lebaudy.

D'autres personnes sont convoquées pour lundi.

Echouement d'un navire dunkerquois

A BREST

Brest, 4 janvier. — Le steamer *Nantes-Bordeaux*, du port de Dunkerque, se rendant de Dunkerque à Bordeaux, Marseille et Cette, a touché sur la roche de la Grande-Vinotière, dans le chenal du Four.

L'avant du steamer a été éventré.

Un pilote qui se trouvait sur les lieux du naufrage monta à bord et conduisit le bâtiment à toute vitesse dans la rade de Brest, où il échoua hier soir près du Château.

On travaille aujourd'hui au renflouement du *Nantes-Bordeaux*.

Nouvelles étrangères

AU TRANSVAAL

Désavoué

Ce matin à deux heures on n'avait encore reçu au Colonial office, aucune dépêche susceptible de faire la lumière sur les circonstances qui ont amené la défaite et la capture du docteur Jameson.

Le duc d'Abercan, président de la *British South Africa C° (Chartered)* a déclaré que le docteur Jameson n'avait agi ni à l'instigation, ni en vertu des pouvoirs de la direction ni des fonctionnaires de la Compagnie.

Les morts et les prisonniers

De Berlin au *Daily Telegraph* :

Le docteur Leyds, secrétaire d'Etat de la République du Transvaal en ce moment à Berlin, a été informé télégraphiquement de la bataille fatale de Krugersdorpe, laquelle aurait duré 24 heures et aurait été sérieusement et désespérément disputée.

Il y a eu un nombre considérable de morts,